Rentrer Ses Poubelles, C'est Obligatoire ?



Partage

Quand on ne possède pas un grand espace chez soi pour stocker les poubelles ou un local bien aménagé, il peut être vite tentant de les laisser dehors sur le trottoir. Une idée à rapidement oublier !
Pour des raisons évidentes de respect de la vie en communauté, le dépôt des déchets et de *sacs poubelle* est strictement interdit par la loi. Mais sachez que le dépôt de poubelles dans l'espace public est lui aussi strictement réglementé par l'article R 632-1 du Code pénal. Cette réglementation est propre à chaque ville et commune, et indique par arrêté préfectoral les créneaux horaires hebdomadaires de ramassage des ordures ménagères, valables pour tous les habitants. En dehors de ces créneaux, la présence de poubelles sur le trottoir ou dans un espace public est strictement interdite.

DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE : QUELLE AMENDE ?

Dans le cas contraire, vous serez dans un premier temps sanctionné d'une *amende* forfaitaire de 68 €, réglable immédiatement ou dans un délai de 45 jours après la constatation de l'infraction. Au-delà de ce délai de 45 jours, l'*amende* est automatiquement majorée et la facture s'alourdit, puisque vous devrez alors vous acquitter de 180 €. Cette amende peut être établie par n'importe quel représentant des forces de l'ordre dépendant de votre mairie. Ces dernières peuvent même être saisies sur demande de votre voisinage si le stockage de vos poubelles contrevient aux règles fixées par l'arrêté municipal ou par le règlement de votre résidence.

Les contrevenants les plus réfractaires s'exposent à des sanctions financières encore plus lourdes. En cas de non-règlement de l'*amende* majorée, un juge peut être saisi pour statuer sur votre cas et vous infliger des pénalités financières supplémentaires pouvant aller jusqu'à un montant de 450 €. Et si votre municipalité établit la présence permanente sur la voie publique d'un bac à ordures vous appartenant, vous vous exposez à l'amende maximale établie par l'article R644-2 du Code pénal, à savoir 750 €. On ne plaisante pas !